



académie
Bordeaux



Région académique
NOUVELLE-AQUITAINE

Conseil d'Ecole

Ecole primaire : EEPU Laruscade

Commune : 33620 LARUSCADE

Conseil d'école du 26/02/2018

Compte rendu du : 03/03/2018

Présents :

1. **Enseignants** : Mmes Morandière, Dechelotte, Blanchet, Segondy, Roblin, Labarrère, Longo, Mora, Cabrelli, Ledoult, Ghesquière, Paillé, Duguy, Douliou et M. Lefebvre et Lacoste.
- **Parents d'élèves** : Mmes Bengrine, Signe, Léprini et Henriot, M. Dagnino et Esquer
- **Représentant(s) de la mairie** : M. Labeyrie (Maire), Mme Hervé (adjointe aux affaires scolaires), Mme Pandellé (conseillère municipale), M. Jouenne (Directeur Général des Services)
- **ATSEM** : Mmes Fontbonne (référente accueil/garderie) et Lasseverie (référente pôle maternelle)

Excusés :

- **Enseignants** : Mme Castang (congé)
- **D.D.E.N.** : Mme Marguery (excusée)
- **Mairie** : Mme Bedin (conseillère municipale)

Ordre du jour

- Adoption du procès verbal n° 1
- Effectifs actuels et carte scolaire
- Inscription des élèves de 2015
- Scolarisation des enfants de moins de trois ans
- Organisation des rythmes scolaires pour la rentrée 2018
- Bilan semaine anti-gaspi
- Conseils d'élèves

- Projet d'école
- Bilan coopérative scolaire ; actions réalisées ou à venir et leur financement
- Questions des parents :
 1. Quantité de desserts au restaurant scolaire
 2. Coordination NAP/parents d'élèves/garderie pour les horaires des ateliers
 3. Horaires de la garderie du matin
 4. Projet Initiatives (livre de recettes)

PROCES VERBAL

- M. le directeur excuse Mme Marguery, la nouvelle déléguée départementale de l'éducation nationale, et explique le rôle important de médiateurs bénévoles et de défenseurs de la laïcité des DDEN, au service des enfants et de l'école publique.
- Procès-verbal du CE n°1 :
Retour rapide sur le procès verbal qui est affiché devant l'école depuis le mois de novembre. M. Lacoste en redit les points successifs, puis procède au vote.
Le procès-verbal du CE n°1 est adopté à l'unanimité.

- Effectifs actuels, carte scolaire et inscriptions des enfants de 2015 et de 2016 :

334 élèves aujourd'hui, 330 à partir de vendredi 2 mars.

Moyenne de 22 élèves par classe,

117 élèves de maternelle : 23,4/classe

213 élémentaires : 21,3/classe, mais les CP sont dédoublés (46 CP dans 3 classes). La moyenne des sept autres classes est de 24 élèves.

Pas de menace de fermeture de classe. 45 CM2 partent en 6^e mais les inscriptions d'enfants de 2015 viennent de commencer. Par ailleurs, l'école accueillera l'année prochaine encore un petit groupe d'enfants de moins de 3 ans, c'est-à-dire nés en 2016.

On note une légère modification de la carte scolaire : l'équipe d'enseignants de CP a été validée par M. Kessas, IEN de la circonscription de Blaye. Le poste de Mme Cabrelli, maternelle à son arrivée en juin 2017, est transformé en poste élémentaire.

Par voie de conséquence, le poste d'un enseignant d'élémentaire deviendra au 01/09/2018 un poste de maternelle.

- Organisation des rythmes scolaires pour la rentrée 2018

Les parents élus présentent les résultats de leurs deux sondages auprès des familles ruscadiennes :
Juin 2017 : 176 familles avaient répondu : 141 pour un retour à 4 jours et 34 pour un maintien des 4,5 jours.

Janvier 2018 : 210 réponses : 167 pour 4 jours, 41 pour 4,5 jours.

Le pourcentage de familles en faveur d'un retour à une organisation sur 4 jours est donc quasiment de 80 %.

Les représentants de parents déclarent donc voter pour un retour à 4 jours.

Les enseignants se positionnent également pour 4 jours, avec un pourcentage de 65 %.

M. Labeyrie, maire de Laruscade, réaffirme son point de vue du premier Conseil d'école du 19/10/17, et déclare que la mairie s'abstient, ne participe pas au vote mais que, prenant acte des volontés exprimées par les parents d'élèves et les enseignants, elle s'inscrira dans la même logique. Un Conseil municipal est programmé le lundi 12 mars en fin d'après-midi. La question de

l'organisation des rythmes scolaires y sera délibérée sur la base du vote du présent Conseil d'école.

M. Labeyrie fait remarquer que les horaires actuels des transports scolaires ne permettront pas la mise en place des Activités Pédagogiques Complémentaires dans les conditions définies par les textes. Le projet sera-t-il validé ?

Les parents s'interrogent. Que manque-t-il que pour que les conditions soient réunies ?

M. Lacoste explique qu'il est indispensable que les APC puissent être accessibles à la totalité des élèves et qu'il faut donc que les APC soient effectuées avant le départ des cars. C'est rigoureusement impossible dans le cadre horaire actuel sans toucher à la pause méridienne qui, elle, est incompressible. Un décalage d'un quart d'heure du départ des cars est indispensable.

➤ Bilan de la semaine anti-gaspi

C'était une action de sensibilisation menée au niveau du restaurant scolaire. Elle a permis de déterminer et d'afficher, sans aucune intention de faire culpabiliser, les quantités d'aliments gaspillées en une semaine. La viande (19 kg) est de loin l'aliment le plus jeté, suivi par le potage, le pain et les entrées.

Mme Hervé remercie le personnel de la société Aquitaine de restauration, pour son implication, et les enseignants pour la collecte des retours des élèves.

L'analyse de leurs réponses est intéressante puisqu'il apparaît que les enfants, en majorité, ne savent pas ce qu'ils mangent.

Les plus jeunes voudraient des couleurs pour savoir ce qu'ils peuvent prendre, même si du personnel est sur place pour les guider.

Les épices posent problème. Une semaine de « Découverte des épices » pourrait être planifiée. Au self, où existe déjà un choix entre aliments, pourrait aussi être proposé un choix entre deux quantités – petite part, grosse part.

Une boîte à idée va être mise en place.

➤ Conseils d'élèves

Ils sont inscrits dans la fiche action n° 2 du projet d'école, dans le cadre de l'axe 2 du projet du Réseau de Réussite Scolaire du collège de St Yzan « *Aider les élèves à construire un parcours ambitieux et à s'ouvrir au monde.* »

Ces conseils d'élèves, déclinés à partir des conseils coopératifs des classes de l'école, ont abouti, après élections, à des Conseils des représentants d'élèves. (1 par classe de la GS au CM2) qui se sont déjà réunis deux fois (une fois par période) dans la grande salle du Conseil de la Mairie, en présence d'élus : Mme Hervé, adjointe, et M. Labeyrie, maire.

Le thème du premier était la sécurité dans l'école, ce qui a permis de mettre le doigt sur des problèmes ignorés des adultes et de mettre en place des actions destinées à les solutionner.

Le second portait sur les jeux de cour ; un règlement *baby-foot* a ainsi vu le jour pour réguler l'utilisation de ce matériel qui était source de nombreux conflits entre élèves.

D'autres activités feront l'objet des futurs conseils.

➤ Bilan coopérative scolaire

En janvier 2018 : **7586 , 53 €**

(Rappel : 7135,42 € à la rentrée de septembre 2017)

Recettes : La participation totalement libre des familles en début d'année scolaire peut désormais être chiffrée. Elle se monte à 1287 €.

Déduction faite du montant de la cotisation (+ assurances) de l'école à l'association départementale OCCE33, il reste 682 € de recette à l'école.

La vente de photos de classes a laissé un bénéfice net à l'école de 2365,11 €.

Le goûter et la chorale de Noël ont laissé quant à eux un montant de 225,80 € à l'école dont 182,10 € de la part de l'association AER qui a reversé directement la recette de sa vente de bonbons à la coopérative. La participation libre des familles, ce soir-là, se montait à 43,70€. Les enseignants remercient chaleureusement les membres de l'association présents pour ce geste généreux qui valorise beaucoup plus les chants des enfants.

Dépenses : Les différents projets de l'école (cf procès verbal CE n°1) ont, pour l'instant, fait déboursé à la coopérative Occe de l'école 2916,70 €.

Question des parents :

- Des CM2 se plaignent de ne pas avoir tous les choix de desserts certains jours. Y aurait-il un moyen de prévoir plus ?

Mme Hervé répond que ce problème se pose effectivement lorsque les desserts restant de la veille sont proposés à nouveau aux enfants. Les quantités sont, par définition, insuffisantes puisqu'il s'agit d'un reliquat. Les desserts du jour, eux, sont toujours en quantité suffisante.

- Communication personnels garderie/ parents / animateurs ateliers : Les parents font état d'un incident concernant l'atelier « danse » un soir où les enfants ont été ramenés à la garderie par l'animatrice 15 à 20 min avant l'heure prévue. Or la garderie est payante.

Mme Hervé explique que cet incident isolé ne devrait pas se reproduire et que le système fonctionne quand même plutôt bien puisqu'il n'y a eu qu'un seul incident.

- Problème de l'horaire de la garderie du matin. A partir de 8h20, les parents ne peuvent plus déposer les enfants alors que l'école n'ouvre qu'à 8h35. N'y aurait-il pas moyen de repousser cet horaire ?

Mme Hervé répond que les enfants sont parfois nombreux à la garderie le matin et que 8h20 est un horaire qui permet de les regrouper et de les faire se préparer avant de remonter dans la cour élémentaire pour 8h35.

Elle rappelle aussi que le premier portail de la maternelle ouvre à 8h30 et qu'il est important pour des raisons de sécurité que les élèves de la garderie et les petits de maternelle avec leurs parents ne soient pas dans le même espace en même temps.

- Aides financières de l'association à l'école et projet commun de livre de recettes : les enseignants répondent que, pour l'instant, les projets sont financés, par la mairie en ce qui concerne les transports dont l'enveloppe budgétaire n'est pas encore totalement utilisée, et par la coopérative en ce qui concerne les actions pédagogiques elles-mêmes. Toutefois, ils ne manqueront pas de faire remonter leurs besoins au fur et à mesure que ces budgets s'épuiseront.

Le projet autour de la vente d'un livre regroupant les trois recettes préférées de chaque classe est tout à fait envisageable, la réponse sera donnée rapidement.

Par ailleurs, la date du Carnaval de l'école est fixée au vendredi 6 avril après-midi. Quant à la fête de l'école, elle aura lieu le vendredi 29 juin. Une réunion de préparation est annoncée pendant la semaine de retour des vacances de printemps. L'information sera diffusée aux familles début avril.

La séance est levée à 19h55.

Signature du directeur